

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : **29**
Nombre de présents participant au vote : 24
Nombre de pouvoirs : 5

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Etai^ent présents :

M. Bruno GUILBERT, Maire.

M. LARIDON Thierry, Mme VALEUX VAN-HOVE Nathalie, M. QUESNEL Victor, Mme FISSET Valérie, M. DEHAYS Francis, Mme GOUARDOS Nathalie, M. MALLET Pascal, adjoints au maire.

M. FABULET Denis, M. SENENTE Luc, Mme DELATTRE Marie-Christine, Mme CARABY Martine, Mme COMTE Elena, M. DELAHAYE Christophe, M. DELVALLEE Sylvain, Mme LE BLEIZ-CHATELAIN Corinne, M. LEJEUNE Jean-Michel, Mme MASSON Laeticia, Mme PARA Dominique, M. DEVOS Cyrille, Mme MEVEL Sabine, Mme MIRSCHLER Caroline, M. ROUET Antonin, M. SAINT-PIERRE Julien, conseillers municipaux.

Etai^ent représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme DENOUETTE-RENOU Armelle, (représentée par M. LARIDON Thierry)

Mme LE COQ Céline, (représentée par M. GUILBERT Bruno)

M. RIOULT Bertrand, (représenté par Mme CARABY Martine)

Mme LAMY Sophie, (représentée par M. ROUET Antonin)

Mme LEBRET Aurélie, (représentée par M. DEVOS Cyrille)

Le 05 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 29 mai 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 29 mai 2026. Le quorum étant atteint (15 membres) avec 24 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Valérie FISSET, adjointe au maire, remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXERCICE 2026 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Après le vote du compte administratif et de l'affectation des résultats de l'exercice 2025, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le BS du budget principal pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

I. Pour la Section de Fonctionnement

FRANQUVILLE SAINT-PIERRE		Budget Supplémentaire 2026				
		Section de fonctionnement - Recettes				
		BP 2025	BP 2026	BS 2026	BP 2026 CONSOLIDÉ	évol BP consolidé 26/BP 25
Recettes réelles		6 650 585,00 €	6 807 062,00 €	25 000,00 €	6 832 062,00 €	2,73%
chapitre 013	Atténuation de charges	100 000,00 €	35 000,00 €	-	35 000,00 €	-65,00%
chapitre 70	Produits des services	530 000,00 €	570 000,00 €	25 000,00 €	595 000,00 €	12,26%
chapitre 73	Impôts et taxes	223 554,00 €	229 205,00 €	-	229 205,00 €	2,53%
chapitre 731	Imposition directe	4 435 738,00 €	4 584 529,00 €	-	4 584 529,00 €	3,35%
chapters 73 & 731	Impôts et taxes	4 659 292,00 €	4 813 734,00 €	-	4 813 734,00 €	3,31%
chapitre 74	Dotations et parti.	1 346 250,00 €	1 359 959,00 €	-	1 359 959,00 €	1,02%
chapitre 75	Autres produits de gestion	10 000,00 €	25 000,00 €	-	25 000,00 €	150,00%
chapitre 76	produits financiers	5 043,00 €	3 369,00 €	-	3 369,00 €	-33,19%
chapitre 77	produits exceptionnels	-	-	-	-	-
chapitre 78	reprise sur amort prov	-	-	-	-	-
Recettes d'ordre		- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections	- €	10 000,00 €	-	10 000,00 €	10 000,00 €
R002		- €	- €	409 890,08 €	409 890,08 €	409 890,08 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 650 585,00 €	6 817 062,00 €	434 890,08 €	7 251 952,08 €	9,04%
		Section de fonctionnement - Dépenses				
		BP 2025	BP 2026	BS 2026	BP 2026 CONSOLIDÉ	évol BP consolidé 26/BP 25
Dépenses réelles		6 064 981,00 €	6 153 594,00 €	434 890,08 €	6 588 484,08 €	8,63%
chapitre 014	Atténuation de produits	55 400,00 €	50 368,00 €	-	50 368,00 €	-9,08%
chapitre 011	Cng à caractère général	1 580 000,00 €	1 650 000,00 €	400 890,08 €	2 050 890,08 €	29,80%
chapitre 012	Cng de personnel	3 720 000,00 €	3 800 000,00 €	-	3 800 000,00 €	2,15%
chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	393 000,00 €	415 945,00 €	34 000,00 €	449 945,00 €	14,49%
chapitre 66	Charges Fin.	106 481,00 €	86 281,00 €	-	86 281,00 €	-18,97%
chapitre 67	Charges except.	1 000,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	0,00%
chapitre 68	Dotations aux provisions	209 000,00 €	150 000,00 €	-	150 000,00 €	-28,23%
Dépenses d'ordre		585 704,00 €	663 468,00 €	- €	663 468,00 €	13,28%
chapitre 023	Vir. Section invest	385 704,00 €	413 468,00 €	-	413 468,00 €	7,20%
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections	200 000,00 €	250 000,00 €	-	250 000,00 €	25,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 650 585,00 €	6 817 062,00 €	434 890,08 €	7 251 952,08 €	9,04%
ratio rigidité RH		61,34%	61,75%	-	57,68%	-

II. Pour la Section d'investissement

		Section d'investissement - Recettes				
		BP 2025	BP 2026	BS 2026	BP 2026 CONSOLIDÉ	évol BP consolidé 26/BP 25
Recettes d'équipement		450 000,00 €	459 827,50 €	130 000,00 €	589 827,50 €	31,07%
chapitre 13	Subventions d'investissement	450 000,00 €	259 827,50 €	130 000,00 €	389 827,50 €	-13,37%
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	- €	200 000,00 €	-	200 000,00 €	200 000,00 €
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	-	- €	- €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	- €	- €	-	- €	- €
Recettes financières		1 235 494,20 €	1 44 779,00 €	401 961,97 €	546 740,97 €	-55,75%
chapitre 10 & 1068	Dotations, fonds divers et réserves	1 187 250,20 €	115 000,00 €	401 961,97 €	516 961,97 €	-56,46%
chapitre 27	Autres immo financières	48 244,00 €	29 779,00 €	-	29 779,00 €	-38,27%
Recettes d'ordre		785 704,00 €	663 468,00 €	- €	663 468,00 €	-15,56%
chapitre 040	Opé. Ordre transferts entre sections	200 000,00 €	250 000,00 €	-	250 000,00 €	25,00%
chapitre 041	Opé. Patrimoniales	200 000,00 €	- €	-	- €	-100,00%
chapitre 021	Vir. Section fonctionnement	385 704,00 €	413 468,00 €	-	413 468,00 €	7,20%
R001		139 196,69 €	- €	24 538,03 €	24 538,03 €	#DIV/0!
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 610 394,89 €	1 268 074,50 €	556 500,00 €	1 824 574,50 €	-51,42%
	% EMPRUNT S/RECETTES	0,00%	15,77%	-	-	-
		Section d'investissement - Dépenses				
		BP 2025	BP 2026	BS 2026	BP 2026 CONSOLIDÉ	évol BP consolidé 26/BP 25
Dépenses d'équipement		1 759 101,59 €	850 020,50 €	556 500,00 €	1 406 520,50 €	-20,04%
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	40 108,00 €	22 000,00 €	62 108,00 €	-22,37%
Compte 204	Subvention d'équipement versées	120 057,00 €	129 737,00 €	-	129 737,00 €	8,06%
chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 479 978,72 €	629 713,70 €	509 500,00 €	1 139 213,70 €	-23,02%
chapitre 23	Immobilisations en cours	79 065,87 €	50 461,80 €	25 000,00 €	75 461,80 €	-4,56%
Dépenses financières		651 293,30 €	408 054,00 €	- €	408 054,00 €	-37,35%
	% Capital dette s/ dépenses hors ordre	27,02%	32,43%	-	22,49%	-
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	-	- €	#DIV/0!
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	651 293,30 €	408 054,00 €	-	408 054,00 €	-37,35%
chapitre 27	Autres immo financières	- €	- €	-	- €	#DIV/0!
Dépenses d'ordre		200 000,00 €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	-95,00%
chapitre 040	Opé. Ordre transferts entre sections	- €	10 000,00 €	-	10 000,00 €	#DIV/0!
chapitre 041	Opé. Patrimoniales	200 000,00 €	- €	-	- €	-100,00%
D001	Déficit reporté au BP	- €	- €	-	- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 610 394,89 €	1 268 074,50 €	556 500,00 €	1 824 574,50 €	-30,10%

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances lors de sa réunion du 26 mai 2026.

Cela étant exposé,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 26 mai 2026 ;

Considérant l'approbation du compte financier unique 2025 et le vote de l'affectation du résultat 2025 ;

Considérant que le conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances et au Budget ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2026.

Fait à Franqueville-Saint-Pierre, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre
Le 08/06/2026

Le Maire,
Bruno GUILBERT



Le Secrétaire de séance,
Valérie FISSET

Cette délibération est signée électroniquement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.